



SANTÉ ET  
ACTION SOCIALE

la  
**cggt**

# DANS LE CGOS 2022

Comité de Gestion des Œuvres Sociales

# La création du CGOS

Les personnels deviennent de plus en plus demandeurs d'égalité de traitement Privé / Public

 propose un modèle de Comité d'Entreprise

Refus du Ministère du Travail : "Il n'est pas question de donner la gestion d'argent public à des salariés"

1960 : Le Ministère crée le Comité de Gestion des Oeuvres Sociales (CGOS)

# Les missions du CGOS dès l'origine

- “Prendre en charge les besoins des hospitaliers à partir de prestations.”

## Gérer et développer :

- Les actions sociales
- Les activités socioculturelles
- Les activités sportives
- Les loisirs dont les vacances







# Le CGOS aujourd'hui

- Le CGOS, créé en 1960, est une association de loi 1901. Il est agréé par le ministère de la santé pour gérer les contributions versées par les établissements (soit 1,5% de la masse salariale brute des personnels non-médicaux, plafonné à l'indice 489) à laquelle s'ajoute une contribution de 0,09% en faveur du CESU garde d'enfants.
- L'association est administrée par un Conseil d'administration composé paritairement par:
  - 50% de représentants de la FHF (Fédération Hospitalière de France), qui représente les directeurs
  - 50% de représentants des organisations syndicales proportionnellement aux résultats des élections professionnelles du CTE (Comité Technique d'Établissement), et dès 2023, le résultat des élections au CSE.
- Le CGOS est déconcentré en 12 régions.



# Les représentants du personnel au CGOS

- Mandat Régional et ou National
- **Nombre de sièges par organisation en fonction des résultats régionaux aux élections professionnelles.**



**est majoritaire.**

- Les mandatés sont nommés par la fédération CGT Santé.



## LE CGOS

# Rôle des administrateurs et des membres

Les mandats **CGT** au CGOS s'emploient tant au niveau national que régional, à améliorer l'accessibilité aux vacances et aux activités socio-culturelles et sportives de tous les hospitaliers.

## Aspect budgétaire

**La mise en place et l'augmentation du budget des vacances sociales est un projet porté par vos représentants CGT.**

Le budget du CGOS est réparti par 76% au niveau national et 24% au niveau régional.



## Ses missions :

Le CGOS est présent dans les moments heureux ou difficiles de la vie des agents. Il crée, verse et développe des prestations sociales des aides remboursables (ou non) pour faire face à des contraintes ponctuelles, toujours dans un critère social.



## À qui s'adresse-t-il?

Aux titulaires, stagiaires, contractuels, emplois aidés en activité dans un établissement adhérent au CGOS. et aux retraités de la Fonction Publique Hospitalière. Les membres de leur famille (conjoint, concubin, pacsé et le ou les enfants à charge fiscale), sont également bénéficiaires.



# Les prestations au niveau national

Pour vous et votre famille



Naissance / Adoption, CESU, Études Éducation Formations, Enfant en situation de handicap, Congés de présence parentale, Congé solidarité familiale, Décès, Aide Sociale aux agents en situation de maladie, Vacances, Départ à la retraite, Billetterie, Avantages consommation, Renseignements juridiques, Aides Fond social logement.





# Aide sociale aux agents en situation de maladie

## Prestation Santé

Agents ayant - de 3 enfants ou + 3 enfants à ½ trait	
Tranches d'indices	Taux de prise en charge
<= 370	46%
Compris entre 371 et 650	45%
> 650	44%

Agents ayant 3 enfants et + rémunérés à 2/3 salaire	
Tranches d'indices	Taux de prise en charge
<= 370	32,25%
Compris entre 371 et 650	31,25%
> 650	30,25 %



Cette prestation phare du CGOS ne cesse d'être attaquée et peut disparaître à la suite des négociations en cours sur la Protection sociale Complémentaire. La **CGT** défend le maintien de cette prestation et refuse de la voir passer aux mains des groupes assurantiels. Cette prestation a déjà été sauvée il y a 4 ans grâce à la mobilisation des personnels hospitaliers qui ont signé massivement la pétition de la **CGT Santé**.

# Prestations versées par le CGOS

## Titulaires - Stagiaires

TYPE DE MALADIE	DROITS PAYES PAR L ETAB.	DROITS PAYES PAR LE CGOS	COMMENTAIRES
MALADIE ORDINAIRE	3 mois payés à PT 9 mois à 1/2 T	5 premiers mois à 1/2 T	Droits sur 12 mois (période anniversaire) Décision Admin. de l'Etab au delà de 180 jours d'arrêt maladie continu (ou attestation de paiement de la prestation maladie sur Espace Etab)
CONGE DE LONGUE MALADIE	1 an payé à PT 2 ans à 1/2 T	5 premiers mois à 1/2 T de la 1ère année 5 premiers mois à 1/2 T de la 2ème année	Décision Admin. de l'Etb pour toute la durée du congé maladie
CONGE DE LONGUE DUREE non imputable au service	3 ans payés à PT 2 ans payés à 1/2 T	5 premiers mois à 1/2 T de la 1ère année 5 premiers mois à 1/2 T de la 2ème année	Décision Admin. de l'Etb pour toute la durée du congé maladie
CONGE DE LONGUE DUREE imputable au service	5 ans payés à PT 2 ans à 1/2 T	5 premiers mois à 1/2 T de la 1ère année 5 premiers mois à 1/2 T de la 2ème année	Décision Admin. de l'Etb pour toute la durée du congé maladie

Les montants de base 2021 ont été reconduits pour l'année 2022

# Prestations versées par le CGOS

## Contractuels

TYPE DE MALADIE	DROITS PAYES PAR L ETAB.	DROITS PAYES PAR LE CGOS	COMMENTAIRES
MALADIE ORDINAIRE Ancienneté entre 4 mois et 2 ans	1 mois payé à PT 1 mois à 1/2 T Au-delà indemnités journalières SS	Le mois payé à 1/2 T Le mois payé sous IJSS	Demander attestation IJSS
MALADIE ORDINAIRE ancienneté entre 2 ans et 3 ans	2 mois payés à PT 2 mois payés à 1/2 T Au-delà indemnités journalières SS	Les 2 mois payés à 1/2 T Le mois payé sous IJSS	Demander attestation IJSS
MALADIE ORDINAIRE Ancienneté de plus de 3 ans	3 mois à PT 3 mois à 1/2 T Au-delà indemnités journalières SS	3 mois à 1/2 T	
GRAVE MALADIE	Un an payé à PT Deux ans payés à 1/2 T	3 premiers mois payés à 1/2 T de la 1ère année 3 premiers mois payés à 1/2 T de la 2ème année	Décision Admin. De l'Etb plaçant l'agent en congé de grave maladie à plein et à demi-traitement
PRISE EN CHARGE COTISATION C.R.H	Cotisation prélevée en totalité sur salaire de l'agent	Demi-cotisation calculée au taux de 2,5 % quand épuisement des droits à prestation maladie C.G.O.S	Pour CLM, CLD, Grave Maladie et MO en période continue de plus de 180 jours d'arrêt : décision administrative de l'Etb







# Prestation Études Éducation Formation

Cette prestation participe aux dépenses familiales, à la formation et aux activités périscolaires, des enfants à charge fiscalement de moins de 26 ans.

Le versement de cette prestation est effectuée sur votre compte bancaire dans le mois qui suit le traitement de votre prestation.

La demande doit être effectuée chaque année avant fin juillet.

Une prestation hébergement est proposée pour les enfants lycéens ou en études supérieures.



# Prestation Études Éducation Formation

La **CGT** rappelle que dans la constitution, la scolarité doit être gratuite et obligatoire. La gratuité en matière d'éducation n'est malheureusement plus une réalité et le CGOS doit pallier au désengagement de l'État. Ce type de versement répond, malgré tout, aux besoins de nos collègues hospitaliers.

-Les montants de base 2021 ont été reconduits pour l'année 2022 :

Enfants en primaire : 70 € / Enfants au Collège 153 €

Enfants au Lycée général : 222 € / Enfants au Lycée professionnel : 267 €

Enfants en Études supérieures : 834 €

Aides à l'Hébergement : 334 €

Le plafond de versement correspond à 150% des montants de base.

La prestation Hébergement est versée sans conditions de distance.





## Départ à la retraite

Aide versée par année de service effectuée dans un établissement adhérant au CGOS au moment du départ à la retraite.

- Indices majorés inférieurs à 505 : 54 €
- Indices majorés de 506 à 765 : 49 €
- Indices majorés supérieurs à 765 : 44 €

Demande établie par l'établissement

**C'est sous l'impulsion de la CGT que cette prestation, menacée suite au rapport de la cour des comptes, a été sauvée.**





# Vacances

En fonction du QF

- Les Prix mini (Vacances sociales) ont été créés grâce à la **CGT**.

Les vacances ne sont pas un luxe mais un droit.

- Sans les aides du CGOS, tant nationales que régionales, de nombreux hospitaliers n'auraient pas les moyens de partir en vacances en famille.

**C'est le cheval de bataille de la CGT qui attache beaucoup d'importance au principe des vacances pour tous. Ainsi nos collègues, y compris les plus bas salaires, peuvent bénéficier de vacances en tenant au loin les soucis du quotidien.**



# Montant des prestations Nationales en 2022

**Naissance /  
Adoption**  
175€

**Décès**  
750€

**Retraite :**  
de 44 à 54€  
par année  
de service

**Enfant  
en situation  
de handicap\***  
800€

**Études  
Éducation  
Formation :**  
Même montant  
que 2021

**CESU  
Reconduction  
des montants  
2021**

**Congé  
de présence  
parentale**  
20€/ jour

*\*800 € pour un QF de 596  
forfait minimum de 180 €  
(reconduction des montants 2021)*





# Prestation “ Enfant en situation de handicap”

Date limite  
De demande  
30/09/22

Forfait minimum  
pour les QF >1270  
180€

Montant de base 2022  
800€  
*Idem 2021*

Montant maximum du  
versement  
1200€





# CESU Garde d'enfants

Montants 2022		
Tranches de QF	0-3 ans	4-6 ans
QF <= 480	600 €	300 €
QF compris entre 480 et 580	600 €	300 €
QF compris entre 580 et 680	600 €	300 €
QF compris entre 680 et 780	500 €	250 €
QF compris entre 780 et 880	400 €	200 €
QF compris entre 880 et 1030	300 €	150 €
QF supérieur à 1030 ou non connu	200 €	100 €





## Les prestations au niveau régional

Pour vous et votre famille



Centre de Loisirs, Aides exceptionnelles (remboursables ou non), Vacances, Coup de cœur, Chèque vacances et culture, Sports - Loisirs - Culture - Adulte et Enfants, Billetterie, Prestation aux retraités, Noël, Vacances pour personnes en situation de handicap.

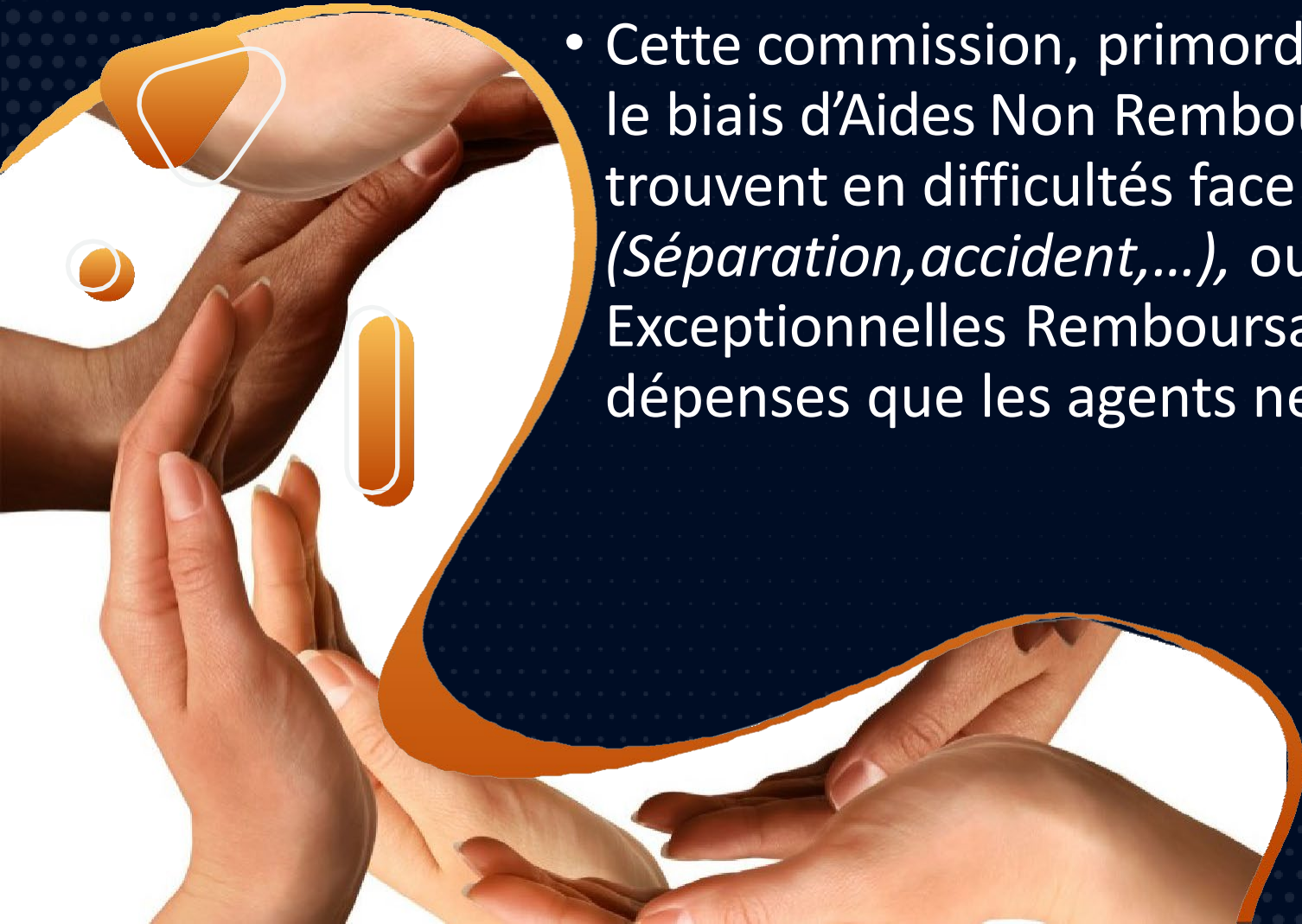
### IMPORTANT

Les choix des actions et prestations proposées dépendent de la politique menée par chaque région. Toutes les régions ne proposent pas forcément les mêmes prestations.



# C.P.A.S. : Commission Permanente Aide et Secours

- Commission Régionale qui se réunit au minimum 1 fois/mois
- Cette commission, primordiale pour la **CGT** peut aider par le biais d'Aides Non Remboursables les agents qui se trouvent en difficultés face aux aléas de la vie (*Séparation, accident,...*), ou bénéficié d'Aides Exceptionnelles Remboursables pour faire face à des dépenses que les agents ne pourraient supporter seuls.



Pour les mandatés **CGT**,  
ces commissions sont  
indispensables pour les agents et  
nous faisons en sorte d'augmenter  
leurs budgets chaque année.



Les mandats **CGT** défendent et continueront de défendre l'égalité de traitement des agents des petits EHPAD aux gros CHU.

La composition des commissions et des instances du CGOS dépendent des résultats des élections professionnelles du CSE du 8 décembre 2022.

Il est donc essentiel que la **CGT** obtienne le plus de voix possible.

**Nous comptons sur vous !!!**



## MONTANTS DES PRESTATIONS REGIONALES

- Prestation annuelle aux retraités

Date limite d'envoi : avant le 31 octobre 2022

Tranches de QF	
QF <= 330	1 000 €
QF compris entre 330,01 et 400	800 €
QF compris entre 400,01 et 460	600 €
QF compris entre 460,01 et 560	500 €
QF compris entre 560,01 et 900	300 €

# Chèque culture

- Date limite d'envoi : avant le 30 novembre 2022
- Nouveauté 2022 : commande en ligne depuis l'Espace Agent et règlement par CB
- Participation de 50% dans la limite d'un montant maximum de chèques de 200 €



# Sports Loisirs Culture Adultes et Enfants

- Enfants de 6 à 20 ans
- Nés entre le 1/01/2016 et le 31/12/2002
- Date limite d'envoi : avant le 30 novembre 2022

Tranches de QF	SLC
QF <= 480	100 €
QF compris entre 480,01 et 580	100 €
QF compris entre 580,01 et 680	100 €
QF compris entre 680,01 et 780	80 €
QF compris entre 780,01 et 880	80 €
QF compris entre 880,01 et 1030	60 €
QF compris entre 1030,01 et 1270	60 €
QF supérieur à 1270 ou non connu	50 €

## Centre de loisirs –Accueil périscolaire- Soutien scolaire

- Enfants de 3 à 18 ans
- Nés entre le 1/01/2019 et le 31/12/2004
- Sans limite d'âge pour l'enfant en situation de handicap d'au moins 80 %
- Date de limite d'envoi : avant le 31 janvier 2023

Tranches de QF	4-18 ans
QF <= 480	300 €
QF compris entre 480,01 et 580	300 €
QF compris entre 580,01 et 680	300 €
QF compris entre 680,01 et 780	200 €
QF compris entre 780,01 et 880	200 €
QF compris entre 880,01 et 1030	100 €
QF compris entre 1030,01 et 1270	100 €
QF supérieur à 1270 ou non connu	100 €

# Chèques-vacances

- Date limite d'envoi : avant le 31 octobre 2022
- Montant maximum de la participation du C.G.O.S :  
220 €

Tranches de QF	
QF <= 480	50%
QF compris entre 480,01 et 580	50%
QF compris entre 580,01 et 680	50%
QF compris entre 680,01 et 780	40%
QF compris entre 780,01 et 880	35%
QF compris entre 880,01 et 1030	30%
QF compris entre 1030,01 et 1270	25%
QF supérieur à 1270 ou non connu	20%



## VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS

- Enfants de 4 à 20 ans
  - - Nés entre le 1/01/2018 et le 31/12/2002
  - - Sans limite d'âge pour l'enfant en situation de handicap d'au moins 80 %
  - - Date limite d'envoi : avant le 31 janvier 2023

Tranches de QF	4-20 ans
QF <= 480	250 €
QF compris entre 480,01 et 580	230 €
QF compris entre 580,01 et 680	210 €
QF compris entre 680,01 et 780	190 €
QF compris entre 780,01 et 880	170 €
QF compris entre 880,01 et 1030	150 €
QF compris entre 1030,01 et 1270	120 €
QF supérieur à 1270 ou non connu	100 €

## VACANCES ADULTES ET FAMILLE

Date limite d'envoi : avant le 31 janvier 2023

Tranches de QF	adultes et famille
QF <= 480	320 €
QF compris entre 480,01 et 580	280 €
QF compris entre 580,01 et 680	240 €
QF compris entre 680,01 et 780	200 €
QF compris entre 780,01 et 880	180 €
QF compris entre 880,01 et 1030	150 €
QF compris entre 1030,01 et 1270	90 €
QF supérieur à 1270 ou non connu	70 €

## **LE CGOS vous appartient !!!!**

**N'hésitez pas à vous renseigner afin d'utiliser aux mieux les prestations et actions proposées :**

- **Sur le site du CGOS: <http://www.cgos.info>**
- **Auprès de votre contact CGOS de votre établissement**
- **Auprès de vos administrateurs CGT de votre Région**
- ❖ **Pour joindre le CGOS un numéro unique: 01 45 70 82 20**

**Pensez à vous munir de votre numéro C.G.O.S. L'accueil téléphonique est ouvert de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi**

**Adresse postale:**

**C.G.O.S**

**CS 69489**

**69573 LIMONEST CEDEX**